

Numéro Spécial
Elections

L'UFAP UNSa Justice une Organisation Syndicale au service de tous les Personnels !

La Dépêche des SPIP



• Numéro Spécial Elections - Septembre 2018 •

LE 6 DÉCEMBRE 2018
ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES

Proposer et Agir !

JE VOTE



P. 6 - L'UFAP UNSa Justice défend son bilan !
P. 10 - Vos candidats UFAP UNSa Justice !

LE 6 DÉCEMBRE 2018
ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES

Proposer et Agir !

JE VOTE



L'UFAP UNSa Justice,
une présence au quotidien !

Charte de l'UFAP UNSa Justice

Aucune barrière idéologique, philosophique ou religieuse, ne peut séparer les travailleurs lorsqu'il s'agit pour eux de défendre les intérêts vitaux qui leur sont communs et qui sont la raison d'être des organisations syndicales.



UNION FEDERALE AUTONOME PENITENTIAIRE
(UNSa)

12 Villa de Lourcine – 75014 PARIS
Tél. : 01 800 588 20 - Fax : 01 800 588 21
Site Internet : www.ufap.fr
E-mail : secretariat.federation@ufap.fr

Sommaire

- Page 3 Edito
- Page 4 L'UFAP UNSa Justice : Qui ? Quoi ? Comment ?
- Page 6 L'UFAP UNSa Justice défend son bilan !
- Page 8 ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES Qui vote ? Pourquoi ? Comment ?
- Page 10 Vos candidats UFAP UNSa Justice
- Page 12 L'UFAP UNSa Justice : Un projet d'avenir pour la FIP !



EDITO

Chers collègues,

Il y a un peu moins de quatre ans, l'UFAP UNSa Justice créait la surprise, en devenant la troisième organisation syndicale représentative des S.P.I.P !

Mais une surprise pas tant que cela !...

C'est un ADN multi-catégoriel, un engagement sans faille auprès des Personnels, et surtout, un projet d'envergure pour la filière Insertion Probation qui ont fait la différence.

Des éléments qui ont fait écho chez les Personnels des SPIP ! Une conviction, une volonté d'agir, vecteur de changement au sein de la filière !

Et durant ces quatre années, « vos représentants », « vos militants », n'ont pas chômé ! Des combats ont été menés (mouvement social, revalorisation indemnitaire, réforme statutaire, lutte contre la montée des risques psycho-sociaux, défense des situations individuelles, obtention de la priorité aux originaires d'outre mer...) !

Des combats qui ont demandé une détermination sans faille et un engagement total !

Et nous voilà arriver à l'heure du bilan. Et il est incontestable : **Les résultats sont là et pour chaque catégorie de Personnels exerçant en S.P.I.P (P.I.P/P.A/P.S) !**

Et soyons clairs, l'UFAP UNSa Justice les revendique pleinement !

Pour autant, ces avancées et ces combats ne sont pas une finalité, mais bel est bien le début de quelque chose !

L'UFAP UNSa Justice, au travers de ses structures syndicales, tant locales, régionales que nationales, est bel et bien prêtes à s'engager à vos côtés. Et cela, pour les années à venir.

C'est pourquoi, le 06 Décembre 2018, il sera de nouveau temps d'accorder massivement votre soutien à l'UFAP UNSa Justice !

Pour qu'ensemble nous menions la Filière Insertion Probation vers la place qui doit être la sienne !

Pour qu'ensemble, nous forjions une pénitencière à l'image des hommes et femmes qui la compose !



L'UFAP UNSa Justice, une détermination à agir !

Syndicalement,

Les Secrétaires Nationaux Filière Insertion Probation
Pour l'UFAP UNSa Justice



L'UFAP UNSa Justice : Qui ? Quoi ? Comment ?

A l'UFAP UNSa Justice, on a coutume de dire :
« pour savoir où l'on va, il est primordial de savoir d'où l'on vient » !

L'UFAP UNSa Justice défendre les
intérêts des Personnels au quotidien

Numéro Spécial Elections
La Dépêche
des SPIP



Un exercice qui peut paraître simple, mais qui demande de ne pas travestir le passé, ni la réalité et d'assumer les choix qui ont été fait !
A l'heure où chaque C.P.I.P va devoir faire un choix crucial pour l'avenir de la Filière Insertion Probation, il est donc de bon ton de faire un peu d'histoire, et de se rappeler les moments clefs qui fondent l'histoire de notre organisation Syndicale.

C'est donc du haut de ses **trente ans d'existence**, que l'UFAP UNSa Justice se replonge avec vous dans son histoire :

L'UFAP UNSa Justice prend ses racines en 1983, **suite à la scission entre la F.N.P.P.J et la C.G.T historique**. La raison de cette séparation prend son sens dans la volonté de l'UFAP UNSa Justice, de rester totalement :

AUTONOME et APOLITIQUE !

A partir de 1983, des contacts se sont faits entre trois organisations syndicales pénitentiaires : le S.A.P.P, la F.N.P.P.J et le S.N.A.P, pour arriver à une fusion finale, entre le S.A.P.P et la F.N.P.P.J, **sous la bannière unique de l'UFAP** C'est donc les 17, 18 et 19 Septembre 1987, lors du congrès national de Toul-Ecrouves, que l'UFAP historique sera créée, avec un entérinement du sigle en 1990.

En 2003, l'UFAP participera par son rattachement, à la création de l'UNSa Justice ! L'UNSa Justice est le résultat de l'union de 6 organisations syndicales.

L'UFAP UNSa Justice se fait force de représentation dans l'ensemble des directions du ministère de la Justice. Elle porte et développe ses composantes, un syndicalisme réformiste, se voulant force de PROPOSITIONS et d'ACTION.

Durant ces 30 dernières années, l'UFAP UNSa Justice n'aura et de cesse de se battre pour améliorer les conditions de travail de tous les Personnels pénitentiaires, ainsi que d'obtenir des avancées sociales.



L'UFAP UNSa Justice :

Un seul but, une seule priorité, défendre les intérêts des Personnels
au quotidien, sur le terrain.



Pour l'UFAP UNSa Justice
ce qui est pris n'est plus à prendre !

En 2014, les Personnels de la Filière Insertion Probation ont accordé leur soutien à l'UFAP UNSa Justice. Votre confiance nous a permis d'obtenir une représentativité au sein du CT-SPIP. Et en 4 ans, nous n'avons pas chômé puisque pour son 1^{er} mandat au sein de cette instance, l'UFAP UNSa Justice n'a pas à rougir. Elle a obtenu de réelles avancées pour les Personnels :

INDEMNITAIRE			STATUTAIRE :	FONCTIONNEMENT DE SERVICE :
C.P.I.P	P.A :	P.S :	<ul style="list-style-type: none"> • Accès à la Catégorie A sur- indiciée pour les CPIP (soit un gain entre 140 € et 280 € net/mensuel d'ici à 2021) ; • Création à venir d'un statut ministériel pour les Psychologues. 	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'organigrammes structurels pour toutes les catégories (PIP, PA,PSE, Psychologues). • Arrêt de la pré-affectation. • Création d'un groupe de travail sur les conditions d'exercice.
<p>Hausse de l'IFPIP de 70% :</p> <p>C.P.I.P C.N : +1049 € annuelle</p> <p>C.P.I.P H.C : +1347 € annuelle</p>	<p>Revalorisation indemnitaire :</p> <p>I.C.P portée à 1000€</p> <p>+ 2 points de PSS</p>	<p>Revalorisation indemnitaire :</p> <p>Hausse de 4 points P.S.S (28 %)</p>		

Pour l'UFAP UNSa Justice ce qui est pris n'est plus à prendre !

Toutefois, beaucoup reste encore à faire, beaucoup reste encore à obtenir ! Ces avancées ne sont pas une finalité, mais bel et bien un début ! C'est pourquoi le **06 Décembre 2018**, il sera de nouveau temps d'accorder massivement votre soutien à l'UFAP UNSa Justice ! Le syndicat majoritaire au sein du ministère de la Justice qui, en rassemblant tous les Personnels, fera preuve de force de propositions, de rigueur et de pragmatisme pour **défendre vos intérêts**.

L'UFAP UNSa Justice : Défend son bilan !

Nous voilà arrivés au terme de ces 4 années de mandat électif. Pour chacun, il est temps de dresser un bilan. Force est de constater que la gestion corporatiste au sein de la filière et la dégradation générale des conditions d'intervention des S.P.I.P sont toujours aussi présentes.





ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Qui vote ? Pourquoi ? Comment ?

Le 6 décembre 2018, auront lieu les Élections Professionnelles au sein de la fonction publique. Chaque Personnel au sein du ministère de la Justice, devra choisir celles et ceux qui porteront leurs voix à travers les différentes instances de dialogue social.

Qui Vote ? Pourquoi ? Comment ?

COMITÉ TECHNIQUE :	COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE :
<p>Comité Technique Ministériel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 15 sièges. Scrutin de liste. • Vote par correspondance pour les Personnels en SPIP. • Tous les agents votent. • Le CTM vote les textes (décrets, arrêtés...) validés en CTAP et CT-SPIP. Tous les textes concernant le ministère de la Justice y sont votés (réforme statutaire, doctrine d'emploi...). 	<p>La CAP est une instance de représentation des Personnels propre au corps. Elles traitent des sujets relatifs aux carrières individuelles (avancement, détachement, discipline, mobilité, titularisation, Conseil de Discipline National...).</p>
<p>CT-S.P.I.P :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 8 sièges. Scrutin de liste. • Vote par correspondance. • Le comité technique SPIP est une instance de concertation qui est chargée de donner son avis sur les questions et projets de textes relatifs à l'organisation et au fonctionnement des S.P.I.P (R.P.O, réforme statutaire, règles en matière de mobilité, loi de programmation, formation...). 	
<p>Comité Technique Inter-régional :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 6 sièges. Scrutin de liste. • Tous les Personnels exerçant au sein de la DI votent. Vote par correspondance pour les Personnels en SPIP. • Le CTI est consulté dans l'organisation des SPIP et établissements de la DI. 	
<p>CHSCT-M :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 7 sièges. Scrutin de sigle. • Vote par correspondance. • Tous les agents votent. • Le CHSCTM donne la politique générale pour vos conditions de travail et décline la représentativité syndicale des CHSCT Départementaux. 	

Accordez massivement votre soutien à l'UFAP UNSa Justice syndicat majoritaire au sein du ministère de la Justice qui, en rassemblant tous les Personnels, fera preuve de force de proposition, de rigueur et de pragmatisme pour défendre vos intérêts.

**Le 6 décembre 2018,
Je vote UFAP UNSa JUSTICE !**

Numéro Spécial Elections
*La Dépêche
des SPIP*



Le Comité Technique S.P.I.P C.T-SPIP :

Le comité technique SPIP est une instance de concertation qui est chargée de donner son avis sur **les questions et projets de textes relatifs à l'organisation et au fonctionnement des S.P.I.P (R.P.O, réforme statutaire, règles en matière de mobilité, loi de programmation, formation...).**

Vos candidats UFAP UNSa Justice au CT-S.P.I.P :

 Dalila FARROUDJ CPIP SPIP de Créteil	 Jérémy RIVIERE CPIP SPIP du PORT	 Céline BERTHELOT CPIP SPIP de Toulon	 Emmanuel WILLEKENS CPIP SPIP de Peronne	 Thierry BABIN Svt PSE SPIP de Valence	 Didier BENY CPIP SPIP de Guadeloupe	 Lovely ANDRE CPIP SPIP Pontoise	 Sabrina DI-LEO Adj. Adm. SPIP Metz
 Laure LEFEVRE CPIP SPIP d'Aiton	 Morgane DENOUAL CPIP SPIP Fleury Merogis	 Hubert DESPONTS CPIP SPIP de Coutances	 Catherine DOUGLAS CPIP SPIP de Paris	 Sandrine DUCRE CPIP SPIP de Ducos	 Emilie BERRY CPIP SPIP de St-Pierre	 Hélène COLLINET CPIP SPIP Bourg en Bresse	 Stéphanie HUYART CPIP SPIP Toulouse Seysses

La Commission Administrative Paritaire (CAP C.P.I.P) :

La CAP est une instance de représentation des Personnels propre au corps. Elles traitent des **sujets relatifs aux carrières individuelles** (avancement, détachement, discipline, mobilité, titularisation...).

Vos candidats UFAP UNSa Justice à la CAP des C.P.I.P :

C.P.I.P de Classe Normale :

 Jérémy RIVIERE CPIP SPIP du PORT	 Dalila FARROUDJ CPIP SPIP de Créteil	 Morgane DENOUAL CPIP SPIP Fleury Merogis	 Séverine COURLA CPIP SPIP de Beauvais	 Hubert DESPONTS CPIP SPIP de Coutances	 Hélène COLLINET CPIP SPIP Bourg en Bresse
--	--	--	---	--	---

C.P.I.P Hors Classe :

 Stéphanie HUYART CPIP H.C SPIP Toulouse	 Gordana MILUTINOVIC CPIP SPIP Paris	 Corinne BESSON CPIP SPIP Créteil	 Olivier TRIQUET CPIP SPIP Lille	 Sophie DELOUMEAUX CPIP SPIP Draguignan	 Lovely ANDRE CPIP SPIP Pontoise
---	---	--	---	--	---

LE 6 DÉCEMBRE 2018
ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES
Proposer et Agir !



JE VOTE

VOS CANDIDATS
UFAP UNSa JUSTICE :

Le 6 décembre 2018,
Je vote UFAP UNSa JUSTICE !

Numéro Spécial Elections
La Dépêche
des SPIP



L'UFAP UNSa JUSTICE : Un projet d'avenir pour la F.I.P !

En Mai 2017, le 9^e congrès national de l'UFAP UNSa Justice, a défini, débattu et voté démocratiquement les orientations syndicales futures.

Notre projet :

- I - Faire grandir au sein de la Filière Insertion Probation, un syndicalisme utile et efficace ! Pourquoi ? Car il est temps de faire évoluer cette Administration au fonctionnement désuet et trop souvent maltraitante ! Car il est temps que l'Organisation Syndicale majoritaire au ministère de la Justice, porte haut et fort les revendications de la Filière Insertion Probation.
- II - Demeurer une organisation syndicale multi-catégorielle, défendant les Personnels de tous corps et de tous grades ! Pourquoi ? Car c'est ensemble et unis que nous pourrions faire face au rouleau compresseur qu'est l'Administration Pénitentiaire.

Pour cela, l'UFAP UNSa Justice porte et défend ses revendications :

Politique Pénitentiaire :

- L'UFAP UNSa Justice exige que l'évolution de cette institution régaliennne réponde enfin aux difficultés des Personnels et cesse d'obéir uniquement à une logique comptable de régulation de flux des PPSMJ.
- L'UFAP UNSa Justice exige que la lutte contre la récidive soit affirmée comme une mission principale de tous les services de l'administration pénitentiaire.
- L'UFAP UNSa Justice revendique la création d'une seconde structure de l'ENAP pour accueillir dignement les élèves et les agents en formation continue. Elle exige également le retour à la gratuité complète de la scolarité des élèves en formation initiale et continue.
- L'UFAP UNSa Justice revendique la création d'un vaste programme immobilier pour des services d'insertion et de probation sûrs, modernes et rénovés.
- L'UFAP UNSa Justice exige la pure et stricte application des protocoles signés entre l'administration et les partenaires sociaux.

Conditions de travail :

- L'UFAP UNSa Justice revendique la création d'organigrammes pour le corps d'insertion et probation, ainsi que la mise en place d'un Observatoire Permanent de suivi des effectifs permettant d'avoir une gestion prévisionnelle et rationnelle des emplois.
- L'UFAP UNSa Justice s'insurge contre l'écrêtement des heures pour tous les Personnels impactés par ce dispositif qui engage la responsabilité de l'Administration pour travail dissimulé.
- L'UFAP UNSa Justice réaffirme le renforcement des moyens de prévention ainsi qu'une prise en charge des collègues en souffrance et leur accompagnement jusqu'à leur rétablissement, notamment dans les SPIP dont le fonctionnement et l'organisation actuels sont un vecteur de souffrance.

Statuts, traitements et indemnités

- L'UFAP UNSa Justice revendique la bonification du 1/5^e et le bénéfice du cadre actif pour les Personnels d'insertion et de probation.
- L'UFAP UNSa Justice revendique la revalorisation et l'alignement de la P.S.S à hauteur de 28% pour l'ensemble des Personnels exerçant en S.P.I.P.
- L'UFAP UNSa Justice demande la poursuite de négociations statutaires pour l'ensemble des corps composant l'Administration Pénitentiaire (P.I.P, P.S, P.A...).
- L'UFAP UNSa Justice est opposée à toutes primes basées sur les résultats et les objectifs, tels que l'IFO, le RIFSEEP...
- S'agissant de la mobilité des Personnels, l'UFAP UNSa Justice revendique de véritables critères objectifs et transparents, et réaffirme la priorité aux Originaires conformément à l'article 28 de la loi 2016-483 du 20 avril 2016 renforcé par la loi 2017-256 du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle Outre-Mer.
- L'UFAP UNSa Justice revendique la création d'une indemnité de fidélisation en faveur des agents de tous grades et corps exerçant sur les établissements de primo affectations.

Action sociale :

- L'UFAP UNSa Justice rappelle que le statut spécial ne peut en aucun cas constituer une justification pour l'Administration de ne pas respecter les dispositions du code du travail applicables à la fonction publique.
- L'UFAP UNSa Justice revendique la structuration d'une filière spécialisée composée exclusivement de professionnels à temps plein qui travailleront sur le terrain à animer la prévention :
 - > Sensibilisation, information et formation régulière de l'ensemble des agents, et en particulier lors de tout changement de poste ou d'affectation.
 - > Evaluation et prévention efficace de l'ensemble des risques.
- L'UFAP UNSa Justice revendique une lutte efficace contre le harcèlement et toute forme de discrimination et notamment l'application de la loi sur la parité et le handicap. Les accidents de service ont de nombreuses répercussions sur la vie des agents (et de leur famille) tant au point de vue humain que financier. Mais aussi d'un point de vue physique, psychologique, administratif et encore judiciaire. En conséquence, l'UFAP UNSa Justice exige une prise en charge professionnelle, extérieure, intégrale, réactive, efficace et adaptée, incluant toutes les dimensions de l'accident de quelque nature qu'il soit : agression, prises d'otage, chute...
- L'UFAP UNSa Justice demande que l'administration fasse des efforts significatifs pour favoriser la qualité de vie au travail et en particulier améliorer les conditions d'exercice des Personnels.
- L'UFAP UNSa Justice exige en particulier un recrutement suffisamment conséquent de médecins de prévention afin de répondre aux besoins des établissements. L'UFAP UNSa Justice réclame également la création de locaux adaptés et indépendants pour les secrétariats, infirmiers, médecins, psychologues de prévention, et assistants sociaux.



CONTACT :



Secrétaires Nationaux
Filière Insertion Probation :
01 80 05 88 20

RIVIERE Jérémie : j.riviere@ufap.fr
06 51 39 47 07

FARROUDJ Dalila : d.farroudj@ufap.fr
07 82 93 52 24



UNIONS RÉGIONALES



Sec. : Samuel BERHAULT
Tél. : 05 53 80 33 49
Mail : urufap.bordeaux@gmail.com

Sec. : Thierry CORDELETTE
Tél. : 03 80 63 85 78
Mail : ur21@orange.fr

Sec. : Guillaume POTTIER
Tél. : 03 27 91 84 46
Mail : ur.hautsdefrance@ufap.fr

Sec. : Dominique VERRIERE
Tél. : 04 72 71 37 63
Mail : ur.lyon@ufap.fr

Sec. : Bruno BOUDON
Tél. : 04 91 40 87 20
Mail : ufap.paca.corse@gmail.com

Sec. : Régis GRAVA
Tél. : 01 47 29 75 66
Mail : paris.secretariat@gmail.com

Sec. : Philippe DEVIQUE
Tél. : 02 31 54 52 36
Mail : ur.rennes@ufap.fr

Sec. : Arnaud GATEAU
Tél. : 03 83 64 12 02
Mail : ufap.est@gmail.com

Sec. : Laurens MAFFRE
Tél. : 05 61 56 67 80
Mail : laurens.maffre@ufap.fr

Sec. : René POLYDORE
Tél. : 05 94 35 08 72
Mail : ufap.guyane@wanadoo.fr

Sec. : Jean-Jacques RACAMY
Tél. : 05 90 25 11 39
Mail : ur.ufap.guadeloupe@gmail.com

Sec. : Alexandre VISSOUVANADIN
Tél. : 06 92 70 89 37
Mail : ufap.reunion@gmail.com

Sec. : Rosalie LAMARTINIÈRE
Tél. : 06 96 24 03 73
Mail : ufapducos@outlook.fr

Sec. : Pascal URIMA
Tél. : 00 66 00 76 89 24
Mail : psklurima10@gmail.com

LE 6 DÉCEMBRE 2018 ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Proposer et Agir!



JE VOTE



www.elections.unsa-justice.fr